

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Janvier 2020**

**Date de convocation : 7 Janvier 2020**

**Lieu et heure de la réunion** : la réunion s'est tenue à la Mairie de MARSON à 20 Heures 30

**Présents** : VOISIN DIT LACROIX Noël, Jacques GERARD, Jean Philippe LEVEQUE, Danièle MICHEL, Annie WILK, Reine LE LUEL, Philippe DESTREM, Jérôme Mallet

**Absents excusés** : Gérard HERMANT, Anne Françoise VALLERY, France GENOT qui a donné pouvoir à Danièle MICHEL

**Désignation du secrétaire de séance** : Jean Philippe LEVEQUE

**1) Approbation du CR du conseil du 3 décembre 2020**

Le CR est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir

**2) Examen des devis d'élagage des arbres sur le talus bordant la RD1 au droit de la propriété de Madame MICHEL**

Deux Devis disponibles

JUSTIN Rudy 2 142 € TTC

CONDETTE 2 280 € TTC

Le conseil retient la proposition de Mr JUSTIN Rudy pour 2 142 € TTC

**3) Choix du projet présenté à la DETR**

Le dépôt à la préfecture de la DETR est, dernier délai, le 20 janvier 2020

Le projet présenté est l'aménagement du terrain communal situé devant le groupe scolaire et derrière la mairie.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Permettre l'extension de l'aire de jeux des enfants (3 agrès supplémentaires)
- Création de parkings aménagés permettant un stationnement plus sécurisé
- Aménagement de l'espace restant, avec sentier pédestre, bancs, tables de pique-nique
- Arborisation de l'espace

Le coût global estimé est de 135 524 € HT

Ce montant est bien trop important pour le budget de la commune.

Le conseil décide de traiter ce projet en 2 phases.

La phase N° 1 est estimée à 47 793 € HT avec la possibilité de minorer le montant en différant quelques aménagements mineurs

De ce fait, le conseil autorise le maire à présenter en DETR la phase N° 1 du projet avec son montant estimé initial soit 47 793 € HT.

Le montant de subvention demandé est de 40% soit 19 117 € HT

Le Maire propose également de déposer, pour ce même projet, une demande d'aide au département, toujours pour la phase N°1, pour un taux de 20% soit 9 558 € HT

Le maire propose également de déposer une demande d'aide sur les fonds LEADER pour un taux de 10% soit 4 779 € HT

Le conseil autorise également le maire à lancer ces 2 demandes

Si ces 3 demandes aboutissent, le reste à charge pour la commune serait d'environ 14 339 € HT.

#### **4) Attribution subvention aux pompiers du Mont de Noix suite à la Sainte Barbe**

Il est de tradition que la commune honore ses pompiers en activité et en retraite en leur offrant le repas de la Sainte Barbe.

Ils ont été 8 à participer à ce moment de convivialité pour un coût de 280€. Cette somme sera remboursée sous forme d'une subvention à l'amicale des pompiers du Mont de Noix

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et du pouvoir

#### **5) Projet d'aménagement de l'espace communal situé devant le pole scolaire**

Ce point a été traité en même temps que le point N°3

Le projet présenté est l'aménagement du terrain communal situé devant le groupe scolaire et derrière la mairie.

Plusieurs objectifs sont visés

- Permettre l'extension de l'aire de jeux des enfants (3 agrès supplémentaires)
- Création de parkings aménagés permettant un stationnement plus sécurisé
- Aménagement de l'espace restant, avec sentier pédestre, bancs, tables de pique-nique
- Arborisation de l'espace

Chaque conseiller a reçu le plan d'aménagement du bureau d'étude, ainsi que le montant estimé des travaux.

Le conseil retient la réalisation de ce projet mais vu son ampleur et son coût décide d'étaler les travaux sur plusieurs années.

#### **6) Bureautique : révision des prestations JVS**

La commune a, à ce jour, un contrat d'entretien pour le matériel bureautique. Coût 290 € annuel.

La commune a fait évoluer ce matériel par un autre prestataire (AID). De ce fait, le contrat JVS ne peut plus s'appliquer et doit être résilié.

D'autre part, le service d'assistance logiciel JVS propose une réponse aux demandes d'assistance sous 4 heures contre une durée indéterminée dans les autres cas.

Coût : 555 € HT par an.

JVS propose également une assistance personnalisée avec formation intégrée pour un montant de 3 900 € par an

Sur proposition du maire, le conseil retient l'offre d'assistance 4 heures

## **7) Remboursement de frais**

Frais engagés par le maire : Achat de 2 téléphones duo (41,66 €) et remplacement de la serrure de l'atelier 70,21€ soit un total de 111,87€

Le conseil approuve le remboursement à l'unanimité des présents et pouvoir

## **8) Approbation de la nouvelle convention avec le centre de gestion de la Marne pour la mise à disposition d'une secrétaire intérimaire**

La convention n'ayant pas été fournie par le CG51, ce point est reporté au prochain conseil

## **10) Adhésion maires ruraux de France**

Le conseil valide le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des maires ruraux de France

## **9) Informations et questions diverses**

Le maire donne lecture des cartes de remerciements et de vœux reçues en mairie.

**Mise à disposition de la salle des fêtes** à l'école de musique EMIM. Cette dernière devait se produire Francheville. Suite à un empêchement, le maire de Francheville a demandé si Marson pouvait l'accueillir.

L'engagement de Francheville était une mise à disposition gratuite. Le maire propose le même accord mais qui aura pour conséquence la suppression de la subvention annuelle à l'école de musique.

Le conseil valide cette proposition. Cette manifestation sera ouverte gratuitement au public.

### **Collecte des déchets**

Déchetterie de Pogny : le projet de réaménagement est abandonné. Elle se trouve dans une zone inondable et les évolutions possibles n'apporteraient pas les améliorations nécessaires et utiles.

Factures à Blanc : disponibles fin janvier. A réception, il faudra vérifier le type de bac ainsi que son numéro.

En comparaison, par rapport à 2018, l'année 2019 se termine par :

Moins 20% d'Ordures Ménagères collectées

Moins 1% de tri sélectif collecté

Plus 64 tonnes de verre collectées

## **Prochain conseil le mardi 18 Février 2020 à 20h30**